

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 FEVRIER 2024**

**DELIBERATION N°2024.00055**

**FONDS DE CONCOURS DÉSIMPÉRMÉABILISATION ET VÉGÉTALISATION DES COURS POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE VICTOR HUGO AU CHAMBON-FEUGEROLLES**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 02 février 2024

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 84

Nombre de pouvoirs : 27

Nombre de voix : 111

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

**Membres titulaires présents :**

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, M. Bruno CHANGEAT, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIÉRI, Mme Viviane COGNASSE, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Louis-Jean FONTBONNE, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 15 février 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20240208-D20240005510

Date de mise en ligne : 15 février 2024

M. Yves MORAND, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, Mme Laurence RICCIARDI, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,  
Mme Caroline BENOUMELAZ donne pouvoir à M. Vincent BONY,  
Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Christian SERVANT,  
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. François DRIOL,  
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Bruno CHANGEAT,  
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,  
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,  
Mme Catherine CHAPARD donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,  
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à Mme Viviane COGNASSE,  
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,  
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,  
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Denis LAURENT,  
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Jacques PHROMMALA,  
Mme Pascale LACOUR donne pouvoir à Mme Catherine GROUSSON,  
Mme Fabienne MARMORAT donne pouvoir à M. David FARA,  
Mme Solange MORERE donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,  
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,  
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,  
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,  
Mme Corinne SERVANTON donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE,  
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Bernard BONNET,  
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Frédéric DURAND

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Eric BERLIVET, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Philippe DENIS,  
Mme Véronique FALZONE, M. Yves LECOCQ, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,  
Mme Evelyne ORIOL, Mme Clémence QUELENNEC, M. Marc TARDIEU,  
M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

## **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 FEVRIER 2024**

### **FONDS DE CONCOURS DES IMPERMEABILISATION ET VEGETALISATION DES COURS POUR L'AMENAGEMENT DE LA COUR D'ECOLE VICTOR HUGO AU CHAMBON-FEUGEROLLES**

Par délibération du Conseil métropolitain du 23 mars 2023, Saint-Étienne Métropole s'est dotée d'un dispositif de fonds de concours aux projets communaux de désimperméabilisation et de végétalisation des cours.

La commune du Chambon-Feugerolles sollicite un soutien de Saint-Étienne Métropole pour son projet de végétalisation de la cour d'école Victor Hugo.

La végétalisation des cours d'école est un axe de la politique de transition écologique menée par la commune : première phase de travaux dans la cour de l'école Jean Jaurès avec une approche liée au design, création d'un îlot de fraîcheur en 2020 dans la cour de l'école Jules Ferry dans le cadre du Contrat Vert et Bleu de Saint-Étienne Métropole,...

En outre, chaque établissement scolaire est doté d'une cuve de récupération d'eau pluviale pour l'arrosage des végétaux. Le présent projet consiste à créer deux îlots de fraîcheur végétalisés dans la cour d'école maternelle Victor Hugo, avec l'objectif de favoriser la biodiversité, améliorer la qualité d'usage, permettre aux enfants de bénéficier d'un espace extérieur plus végétal favorisant leur expérimentation des sciences naturelles, leur éveil sensoriel et leur sensibilité à la préservation de l'environnement. L'un de ces espaces sera plutôt dédié au repos (espace vert avec pergolas), l'autre à la motricité (parcours en bois, ombragé par des arbres). Le revêtement existant est conservé sur le reste de la surface de la cour et n'entre donc pas en ligne de compte pour évaluer l'éligibilité du projet au dispositif. Une démarche de conception collective a été menée pour prévenir les difficultés liées aux modifications des pratiques d'exploitation (prises en compte de nouvelles salissures des locaux, entretien de ces nouveaux espaces végétalisés par les services techniques,...) et pour exploiter au mieux les possibilités pédagogiques (diversité des espèces,...). La diversification des espaces est travaillée avec l'équipe éducative, les parents d'élèves dans le cadre du Conseil d'école et les enfants. Ce travail de concertation devrait favoriser une bonne adéquation entre les besoins et les attentes de chacun, mais aussi une bonne appropriation du projet par les futurs utilisateurs.

Ce projet est éligible au dispositif, avec en particulier un coefficient de biotope par surface appliqué à la surface réaménagée supérieur à 0,4.

L'application du règlement du fonds de concours conduit à retenir en dépenses éligibles l'intégralité du coût total estimé de l'opération de 26 942,00 € HT.

Le projet ne bénéficie d'aucun autre cofinancement.

Conformément au règlement, l'application d'un taux de 50 % sur le montant HT des dépenses éligibles puis l'application des plafonds réglementaires – le montant du fonds de

concours à verser ne pouvant excéder 50 % du montant restant réellement à charge de la commune après déduction de toutes les subventions et la collectivité maître d'ouvrage devant conserver une participation minimale de 20% au projet d'investissement – conduit à proposer l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de 13 471,00 €.

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **attribue un fonds de concours à la commune du Chambon-Feugerolles pour la végétalisation de la cour d'école Victor Hugo, d'un montant maximum de 13 471,00 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention d'attribution de ce fonds de concours,**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 204, destination AMGTD, du budget d'investissement de la direction du développement durable (DDUR), de l'exercice 2024.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le secrétaire de Séance,



Tom PENTECOTE

La Première Vice-Présidente



Sylvie FAYOLLE